

## **Projet : Carte sportive pour le personnel Université Bordeaux Montaigne.**

Les étudiants de Bordeaux Montaigne paient 18€ pour l'année, aussi, afin d'être le plus équitable possible dans notre université, l'établissement et le DAPS proposent que le personnel paie également une cotisation pour participer à toutes les activités proposées.

(Pour info : Le personnel et les étudiants de l'Université de Bordeaux paient 25€)

Une carte sportive sera délivrée au personnel lors de leur inscription au DAPS. Cette carte sportive est une carte indépendante de l'adhésion à l'amicale du personnel.

L'action sociale soutient ce projet qui consisterait à ce que le DAPS reverse tout ou partie de l'argent encaissé à l'Amicale du personnel, sur la base de l'ASIU « PARTICIPATION AUX SEJOURS ET SORTIES ORGANISES PAR L'Ami2M », afin d'organiser des sorties sportives organisées par le DAPS, l'Amicale et l'action sociale.

Nous proposons de fixer un droit sport de :

- 18€ pour les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 380
- 25€ pour le personnel dont l'indice est supérieur à 380
- Pour les contrats CAE – CUI La cotisation sera gratuite.

Les droits feront l'objet d'un paiement, sur un compte spécifique permettant d'identifier et de suivre cette recette, auprès de l'Agence Comptable